

LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE VISE DEUX OBJECTIFS D'ICI 2017

L'eau est sans contredit un enjeu vital du 21^e siècle. Qu'elle soit utilisée pour la consommation à la maison, pour l'agriculture, la production d'énergie, les transports ou les loisirs, sa valeur est inestimable. De plus, sa répartition inégale sur la surface de la planète en fait une ressource convoitée. Au Québec, l'eau douce occupe près de 10 % du territoire;

✓ Le Québec dispose de 3 % des eaux douces renouvelables de la planète; Le Québec est l'un des plus grands consommateurs d'eau au monde. En 2006, la production d'eau potable était de 35 % plus élevée que la moyenne canadienne et de 62 % plus élevée qu'en Ontario. Le volume d'eau distribué était alors de 795 litres par personne par jour, alors que la moyenne canadienne s'établissait à 591 et celle de l'Ontario à 491. Les objectifs sont de réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001 et de réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux à un maximum de 15 mètres cubes par jour par km de conduite.

Saviez-vous que la consommation de l'eau potable est réglementée chez nous? (règlement # 232)

En 2011, la Municipalité a mis en place un règlement encourageant l'usage responsable de l'eau potable.

En avril 2014, nous avons lancé le programme d'aide financière pour le remplacement d'une toilette standard par UNE TOILETTE À FAIBLE DÉBIT (formulaire disponible à la Municipalité, Caisse Pop & Quincaillerie Mt-Louis)

Et aujourd'hui, nous nous joignons à Hydro-Québec et son prestataire, Solutions Éco-Fitt, pour promouvoir LE PROGRAMME PRODUITS ÉCONOMISEURS D'EAU ET D'ÉNERGIE.

Parmi les éléments à retenir, notons que:

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fin d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux **est défendue durant la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre à l'exception des périodes suivantes** : Entre 19h et 22h

Adresses paires : Lundi, mercredi & dimanche // Adresses impaires : Mardi, jeudi & dimanche



Au printemps, la vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...

Au printemps, les risques se situent en surface.

Les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allégrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement sous l'effet du beau temps, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.

Le brûlage de l'herbe ne favorise aucunement la repousse. Une partie des éléments nutritifs qu'elle contient s'envolent en fumée.

Les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci. En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences.

Aucun feu ne peut être allumé ou maintenu dans un endroit sans détenir un permis du service incendie sauf dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles.



PROPRETÉ-EMBELLISSEMENT

La présence sur un terrain, lot vacant, ou en partie construit, de branches, mauvaises herbes, ferrailles, papiers, bouteilles vides, amoncellement de pierres, terres, sables, bois ou déchets, ou de tout appareil ou machine désaffectés, EST INTERDITE.

Comme à chaque année, nous vous invitons à profiter du printemps pour participer à un exercice de nettoyage des terrains et de rafraîchissement des immeubles.

Tous ensembles, contribuons à l'établissement d'un cadre de vie meilleur et à la création d'un milieu où il fait bon vivre.

Merci et bravo à ceux qui l'ont déjà fait.



À ST-MAXIME-DU-MONT-LOUIS, ON SÈME PASSIONNÉMENT!



La fierté de votre municipalité!

Voici 3 éléments essentiels...

Arroser au bon moment

L'arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux doit se faire entre 19h et 22 h en respectant les adresses aux chiffres pairs et impairs. En cas de sécheresse, d'urgence, de bris majeurs de conduites d'aqueduc ou pour permettre le remplissage des réservoirs, l'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux ainsi que le lavage des autos et des entrées d'autos peuvent être complètement prohibés.

Arroser de la bonne manière

À l'exception du gazon, on devrait toujours éviter de mouiller le feuillage, particulièrement si ce dernier n'aura pas le temps de sécher avant la nuit. On doit donc arroser le plus près du sol, ce qui a comme autre avantage de réduire l'évapotranspiration. De plus, en arrosant en profondeur plutôt qu'en surface, on économise l'eau. La bonne technique consiste à arroser moins souvent, mais longtemps.

Utiliser les bons outils

Le tuyau permet un arrosage précis, adapté à chaque plante. Il doit être flexible, résistant et de la bonne longueur. Il doit être muni d'un « pistolet » avec brise-jet, qui permet d'en contrôler le débit. L'arrosoir est idéal pour les pots, jardinières et petites surfaces. Les tuyaux poreux ou suintants sont utilisés dans les plates-bandes. Quant aux asperseurs amovibles, il est suggéré de les éviter ou de s'assurer de les installer adéquatement.

Pour en apprendre davantage!

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) met à votre disposition le site www.arrosageeteconomiseurdeau.org et pour les jardiniers amateurs, visitez le www.fihq.qc.ca

Récupérer l'eau de pluie

Tout grand contenant peut servir à récupérer les eaux de pluie provenant des toitures. Fait de plastique ou de bois, il est muni d'un grillage fin servant de filtre, d'un trop-plein sur le côté, afin d'écouler l'eau en excès, et d'un robinet pouvant recevoir un boyau. Installé au pied des gouttières, le baril de récupération d'eau devrait être surélevé de 45 à 60 cm du sol afin de faciliter l'accès au robinet. On l'utilise en prélevant l'eau à l'aide d'un arrosoir à main, en y branchant un tuyau ou en installant une pompe électrique afin d'arroser avec de la pression.

